

Le 07.11.2024 : NON au harcèlement !

Environ 700 000 élèves seraient victimes de harcèlement en France. Moqueries, insultes, injures répétées et amplifiées par la caisse de résonance des réseaux sociaux, accompagnés d'une mise à l'écart systématique et de diverses représailles ont de graves conséquences auprès des adolescents.

La lutte contre le harcèlement scolaire ne peut être efficace sans la mise en place d'actions portées par tous, adultes comme élèves. Durant cette journée, les élèves proposeront des solutions pour qu'ils puissent avoir une scolarité épanouie à travers un mur d'expression libre. Ils découvriront une exposition collaborative, réaliseront une fresque artistique collaborative et participeront à des ateliers (jeu de plateau et lecture à voix haute).

Les élèves ambassadeurs accueilleront les élèves et les personnels du collège dès 7h35 pour leur offrir le bracelet vert pour dire « NON au harcèlement ».

LE COLLÈGE JOLIOT CURIE SE MOBILISE

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

07.11.2024

Face au harcèlement,
la solution : en parler !

ATELIERS - EXPOSITION
MUR D'EXPRESSION - FRESQUE ARTISTIQUE

**NON AU
HARCÈLEMENT**

Illustration : Cindy (3ème)



Programme

07H35 & 10H00

ACCUEIL PAR
LES ÉLÈVES AMBASSADEURS VOLONTAIRES POUR
UNE DISTRIBUTION DES BRACELETS VERTS.

DANS LA JOURNÉE

EXPOSITION "LE HARCÈLEMENT, ON EN PARLE ?"

Cette exposition a été conçue par les élèves du collège pour comprendre et agir contre le harcèlement.

ATELIERS

JEU DE PLATEAU

L'objectif est d'amener les élèves à une réflexion sur le harcèlement scolaire.

"ROUGE" de Jan de KINDER

Lecture à voix haute de l'album sur le harcèlement, le courage de s'opposer, la solidarité...

FRESQUE COLLECTIVE

A travers une création artistique, les élèves sensibilisent à la problématique du harcèlement et promeuvent les valeurs de l'inclusion, le respect et l'empathie.

MUR D'EXPRESSION

DANS LE HALL

Les élèves et les adultes du collège vont pouvoir exprimer leurs idées, leur opinion en mots ou dessins.

DU 11 AU 15 NOVEMBRE

QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

Les élèves vont être invités à remplir une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement.

**DRESS CODE : TOUS EN VERT LE 07/11 !
T-SHIRT, CHAUSSURES, PANTALON, ACCESSOIRES,...
POUR DIRE NON AU HARCÈLEMENT !**

LE 07.11.2024

DRESS CODE :
TOUS EN VERT!
T-SHIRT, CHAUSSURES,
PANTALON, ACCESSOIRES,...
POUR DIRE
NON AU HARCÈLEMENT !



NON AU
HARCÈLEMENT

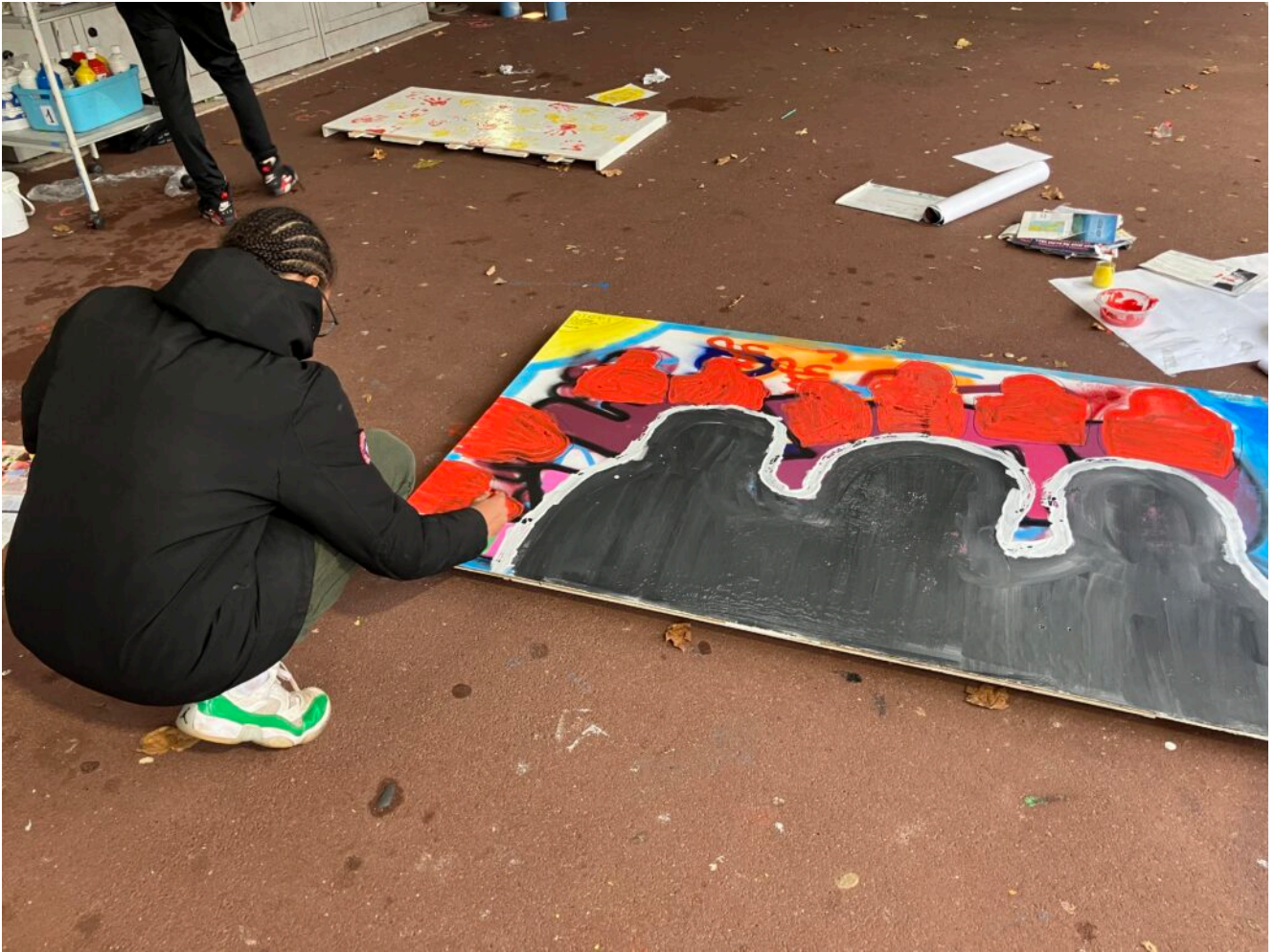
Accueil par les personnels et les
élèves ambassadeurs





Fresque artistique









Remise du diplôme du DNB



**COLLÈGE
JOLIOT CURIE**

**REMISE DU
DIPLOME
NATIONAL
DU BREVET**

**15 OCTOBRE
2024 – 18H30**

**COLLÈGE JOLIOT CURIE
63 RUE DE VERDUN
BAGNEUX**

Mardi 15 Octobre 2024 à 18h30 aura lieu la remise des diplômes du Brevet pour les anciens élèves de 3ème.

Cette cérémonie se fera au réfectoire du Collège Joliot Curie de Bagnaux.

Utilisation des réseaux sociaux – Prévention Harcèlement

Vous trouverez, ci-dessous, le cadre d'utilisation des téléphones portables au sein du collège (inclus les réseaux sociaux).

Message de prévention contre le harcèlement et cyber-harcèlement

Utilisation des Réseaux Sociaux

L'accès à un réseau social (facebook, tiktok, snapchat, instagram, telegram, twitch, whatsapp, youtube...) est interdit aux mineurs de moins 13 ans, et depuis Juillet 2023, doit être soumis à un **ACCORD PARENTAL** pour les mineurs de moins de 15 ans.



Il est déconseillé de créer des groupes de classe via les réseaux sociaux.

Nous vous invitons plutôt à consulter Pronote ou à contacter directement le collègue pour toute information

Important

Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable et de tous les autres objets connectés est **interdite au sein du collège** (loi du 3 août 2018). Le téléphone doit être éteint et dans le sac. Pour toute urgence concernant votre enfant, vous pouvez contacter la vie scolaire.

Utilisation réseaux sociaux

Nous appelons tous les parents à une vigilance accrue quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Celle-ci **engage votre responsabilité** en cas de débordement et d'utilisation nuisible de ces réseaux.

HARCELEMENT / CYBER-HARCELEMENT

Toute forme de harcèlement est un **délit pénal** dont la peine maximale peut aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende.

Dans tous les cas, **ce sont les parents des auteurs mineurs qui seraient responsables civilement** et devraient indemniser les parents de la victime.

Au sein du collège, toutes les formes de harcèlement exposent leurs auteurs à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.



contacter le collègue au 01.45.46.34.32

le 3020 et 3018 pour le cyber-harcèlement (numéros nationaux gratuits)

Devoirs faits

Devoirs faits au collège

C'est parti !



Les devoirs à la maison, ce n'est pas toujours simple...



Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



Devoirs faits c'est

<p>Pour tous les collégiens volontaires</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Après les vacances de la Toussaint</p>
<p>Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative</p>	<p>En lien avec les parents</p>	<p>Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours</p>



Modalités : Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5ème, 4ème, 3ème)
par semaine maximum par élève.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Ensergueix, CPE.

Collège Joliot Curie

Madame, Monsieur,

Notre collège met en œuvre le programme « devoirs faits » qui prendra place en dehors les heures de classe, en fonction du planning ci-dessous. Vous pouvez noter que toute l'amplitude horaire d'ouverture du collège est concernée, il convient donc de choisir les heures les plus pertinentes pour votre enfant (matin, soir, sur une heure de permanence régulière...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
M1	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h
M2	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h
M3	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h
M4	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h
Demi-pension					
S1	13h30-14h30	13h30-14h30		13h30-14h30	13h30-14h30
S2	14h30-15h30	14h30-15h30		14h30-15h30	14h30-15h30
S3	15h45-16h45	15h45-16h45		15h45-16h45	15h45-16h45
S4	16h45-17h45	16h45-17h45		16h45-17h45	

Ce dispositif permettra à votre enfant de bénéficier d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser ses devoirs. Il s'adresse aux élèves volontaires ou repérés par les équipes pédagogiques. La prise en charge des élèves se fait par des professeurs, CPE, AED, assistants pédagogiques ou étudiants de l'association ZupdeCO.

Une fois l'élève inscrit sa présence est obligatoire à la séance de Devoirs Faits, les absences seront comptabilisées sur Pronote. Etre volontaire signifie donc s'engager à participer régulièrement à l'accompagnement, l'assiduité étant une des conditions principales de la réussite scolaire. Etre volontaire signifie également avoir l'autorisation de ses parents ou de ses responsables légaux.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})/semaine maximum par élève.

A remettre au CPE pour valider l'inscription

Contact pour information si besoin : yohan.ensergueix@ac-versailles.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur responsable légal(e) de l'enfant

Nom : Prénom : classe :

Autorise son inscription au dispositif « Devoirs faits »

Jour 1 : Horaires :

Jour 2 : Horaires :

Jour 3 : Horaires :

Date :

Signature des Parents :

La fiche ci-dessus est à compléter et remettre à M.

Ensergueix.



DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE



C'est parti !